



## Séance ordinaire du Conseil Général du 1 décembre 2022

Madame Kadem Guex, Présidente, ouvre la séance à 20h02

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de séance
2. Appel
3. Vote de l'assemblée concernant la lecture totale ou résumée des procès-verbaux et des préavis municipaux
4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
5. Admission de nouveaux membres
6. Préavis municipal N° 11/2021-2026 concernant le budget 2023. Rapport de la commission ad hoc, débat puis vote
7. Nomination d'un délégué à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge / Veyron (EHVV) et d'un suppléant
8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil
9. Divers et propositions individuelles

### 1. **Message de la Présidente**

Madame Kadem Guex souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée pour ce 4<sup>ème</sup> et dernier Conseil de cette année.

Madame Kadem Guex évoque la journée des élections municipales. Elle informe avoir reçu 3 mails de personnes qui ont obtenu des voix mais ne sont pas intéressées par le poste au sein de la Municipalité. Ces personnes informent qu'ils ne désirent pas que leurs noms soient notés sur la liste du 2<sup>ème</sup> tour.

Madame Amélie Chanson profite d'informer l'assemblée qu'elle a obtenu des voix mais qu'elle n'est pas intéressée et ne se présente pas à la Municipalité.

Madame Hélène Bolanz Rahm informe que pour elle ce n'est pas le moment de prendre une telle décision et ne désire pas s'engager.

Madame Kadem Guex rappelle que le 2<sup>ème</sup> tour aura lieu le 18 décembre 2022.

### 2. **Appel**

27 membres sur 54 sont présents (19 excusés, 8 absents).

Le quorum requis est atteint, le Conseil peut valablement avoir lieu.

### 3. **Vote de l'assemblée concernant la lecture totale ou résumée des procès-verbaux et des préavis municipaux**

Madame Kadem Guex rappelle que lors du dernier Conseil Général du mois de septembre, il y a eu des discussions sur ce point et en discutant avec la Municipalité, nous désirons éclaircir ce sujet.

Madame Kadem Guex demande à l'assemblée si elle désire que la lecture du procès-verbal condensé continue à être lue lors de la séance du Conseil ou non.

Monsieur Patrick de Bruyne aimerait qu'une lecture du procès-verbal condensé soit maintenue.

Madame Déborah Riplinger et Monsieur Roland Moll demandent si les préavis ne seront plus lus non plus pendant le Conseil car la phrase du point 3 n'est pas claire.

Monsieur Claude Diserens estime qu'il est indispensable que la lecture des préavis se fasse lors de la séance du Conseil.

Monsieur Patrick de Bruyne pense qu'il y a une confusion dans le libellé du point 3.

Madame Elsa Magnenat explique que ce serait plus simple de demander à l'assemblée si elle désire une lecture du procès-verbal condensé ou pas et si elle désire que les préavis du jour soient lus dans leur intégralité ou pas.

Madame Kadem Guex procède au vote pour ne plus lire le procès-verbal condensé du dernier Conseil et le Conseil accepte à l'unanimité. Elle procède au vote pour continuer la lecture des préavis du jour dans leur intégralité et le Conseil accepte à l'unanimité moins 1 non et 1 abstention.

#### **4. Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

Madame Kadem Guex tient à remercier Mesdames Sandrine Bühler et Anne Moll pour la rédaction de ce procès-verbal qui était très compliqué.

#### **5. Admission de nouveaux membres**

Une personne demande son admission. Il s'agit de Monsieur Michel David qui est assermenté et rejoint le Conseil.

Monsieur Michel David nous rappelle les raisons de sa démission de la Municipalité déjà expliquée dans La Chaux Info. Des changements professionnels sont intervenus et il lui était devenu plus compliqué de se libérer pour des séances. Au mois d'août, ses 2 parents sont tombés malade ce qui a engendré de devoir s'en occuper plus. Monsieur Michel David explique qu'il a eu beaucoup de plaisir pendant l'année passée au sein de la Municipalité et espère que les 2 sièges vides trouveront vite preneurs.

#### **6. Préavis municipal n°11/2021-2026 concernant le budget 2023. Rapport de la commission de Gestion et des Finances, débat puis vote.**

Monsieur Cédric Dépraz procède à la lecture du préavis et recommande d'accepter la conclusion suivante, adoptée en séance de Municipalité du 21 novembre 2022

- d'adopter le budget 2023 qui présente un excédent de charges de CHF 106'860.00.

#### Rapport de la commission de Gestion et des Finances :

Monsieur David Conne, rapporteur, donne lecture du rapport et recommande d'accepter le préavis.

Monsieur Alain Martin demande des explications par rapport au compte 451.358.8 Ramassage des ordures ménagères. Car la somme de CHF 9'000.00 a été budgétée pour 2022 et rien pour 2023.

Monsieur Cédric Dépraz explique que la Municipalité a changé de système comptable (MCH2) et que certains numéros de compte ont changé. Le nouveau compte pour le ramassage des ordures se nomme maintenant « Evacuation ».

Monsieur Claude Diserens remarque un retour de péréquation de CHF 420'000.00 mais est-ce que à l'avenir la péréquation va continuer entre les communes et l'Etat ? Il aimerait avoir des précisions.

Monsieur Cédric Dépraz explique que pour l'instant, elle est comme elle est. Les communes riches aimeraient plutôt la modifier car elles trouvent scandaleux de devoir payer autant. Monsieur Cédric Dépraz explique que d'ici à ce que la situation change et que cela passe au Grand Conseil, beaucoup de temps se sera écoulé. Pour l'instant, rien n'a été mis en marche pour modifier la péréquation, des personnes œuvrent à la gestion de ce dossier et notre commune peut encore en bénéficier.

Monsieur Claude Diserens pose une question concernant les emprunts. Si un emprunt arrive à échéance et qu'il faudrait le renouveler à un autre taux, est-ce que cela peut péjorer le budget ?

Monsieur Cédric Dépraz explique qu'un emprunt a été remboursé en début d'année, qu'un 2<sup>ème</sup> a été renouvelé au milieu de l'année à un taux très intéressant et en fin d'année prochaine il y aura une tranche d'emprunt à renouveler.

Après avoir discuté avec différents banquiers, il ressort que les taux pourraient redescendre car ils ne peuvent pas continuer à augmenter. Les emprunts communaux n'ont pas subi de grosses hausses, donc cela ne va pas impacter notre budget.

Madame Kadem Guex relit la conclusion du préavis 11/2021-2026.

La Présidente procède au vote et le Conseil accepte le préavis à l'unanimité moins 2 abstentions.

Madame Antoinette Bastian demande si l'assemblée doit décharger la commission de Gestion et des Finances mais remarque que cette procédure s'applique lorsque le Conseil adopte les comptes communaux.

#### **7. Nomination d'un délégué à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge/ Veyron (EHVV) et d'un suppléant**

Madame Kadem Guex demande à l'assemblée si des personnes sont intéressées. Monsieur Roland Moll est intéressé ainsi que Madame Hélène Pidoux. Ils sont élus par l'assemblée par acclamations.

Monsieur Roland Moll est nommé comme délégué et Madame Hélène Pidoux suppléante.

Il est rappelé que ces 2 personnes ont fait partie de la commission pour le projet.

#### **8. Réponses et communications de la Municipalité aux membres du Conseil**

Madame Mary-Laure Etienne informe, que suite à la fin du bail de l'un des appartements se trouvant en dessus de la grande salle, la Municipalité a profité pour faire quelques travaux de réfection tels que le carrelage de la salle de bains, la peinture, un contrôle électrique pour remettre aux normes l'appartement. La Municipalité a demandé à la commission de Gestion et des Finances l'autorisation d'effectuer ces travaux.

Monsieur Cédric Dépraz informe que les personnes intéressées par les sapins de Noël peuvent s'inscrire par mail à la commune ou à l'épicerie.

Monsieur Pascal Rossy informe que 2 chaises sont libres au sein de la Municipalité et espèrent qu'elles vont vite retrouver preneurs. Il demande à la population d'être

indulgente envers les membres de la Municipalité car faire le travail à 3 personnes cela va prendre plus de temps et la Municipalité aura beaucoup de travail et de dossiers à traiter en 2023 comme la nouvelle déchetterie intercommunale, les routes et la nouvelle association EHVV.

Monsieur Pascal Rossy informe que le dossier PGA a été signé par le bureau du Conseil et que la secrétaire communale a été personnellement le déposer au bureau de la DGMR à Lausanne mardi dernier pour une validation définitive. Maintenant, Monsieur Pascal Rossy espère que tout cela va bien se passer.

Monsieur Claude Diserens demande depuis combien de temps dure le PGA.

Monsieur Pascal Rossy informe que le premier dossier date de 2007-2011 avec un premier urbaniste. En 2011, la Municipalité a changé d'urbaniste. En 2016, 2019 et 2022, les mises à l'enquête ont débuté.

Madame Kadem Guex lit les mails reçus des 3 personnes qui ont obtenu des voix lors du 1<sup>er</sup> tour de l'élection complémentaire du 27 novembre 2022 ; ces personnes ne sont pas intéressées. Il s'agit de Madame Anne Moll et de Messieurs Yves Burnens et Denys Golay.

Madame Antoinette Bastien explique qu'il est demandé aux membres du Conseil de ne pas voter pour ces personnes, mais les habitants du village ne seront pas au courant.

Madame Laure Pingoud demande s'il n'y aurait pas une solution d'ajouter une lettre dans le courrier des votations.

Monsieur Pascal Rossy informe que cela n'est plus possible car le courrier, envoyé par le Canton, est prêt. Il explique aussi que les deux personnes qui obtiendront le plus de voix, quel que soit le nombre, seront élues automatiquement. Et elles devront démissionner ou prendre un temps de réflexion. Monsieur Pascal Rossy explique aussi que les anciens doivent se souvenir que Monsieur Edgar Blaser avait été élu deux fois sans le vouloir et avait démissionné directement.

## **9. Divers et propositions individuelles**

Madame Hélène Pidoux annonce sa démission de co-présidente de l'association Veyron-Vèbre, elle reste à disposition de toute personne intéressée par le poste.

Madame Déborah Riplinger est consciente que la Municipalité travaille en effectif réduit mais elle demande si la Municipalité va quand même s'occuper des propositions individuelles qui sont émises lors des Conseils comme celle de Monsieur Edouard Guex concernant les fontaines.

Mesdames Antoinette Bastien et Hélène Pidoux trouvent que cela serait bien de faire un tout-ménage pour avertir la population du choix des 3 personnes qui ne souhaitent pas être élues à la Municipalité et de parler du jumelage en même temps. Monsieur Cédric Dépraz explique que cela fait plusieurs mois que personne ne s'est présentée et trouve cette démarche inutile.

Monsieur Pascal Rossy explique qu'un tout-ménage ne serait pas fait avant la semaine prochaine. Ils vont en discuter en séance de municipalité lundi.

Monsieur Claude Diserens informe qu'il y a quelques années, c'était la grande mode des jumelages et qu'à nos jours, cela devient difficile d'organiser quelque chose. La Municipalité est engagée, est-elle responsable du jumelage ?

Monsieur Pascal Rossy explique qu'il n'y pas besoin du jumelage mais que beaucoup de personnes ont eu du plaisir avec les échanges comme pour les 20ans de La Chaux 2000. A ce jour, on est dans le creux de la vague mais le jumelage a eu des jours heureux pendant quelques années.

Madame Marie Gaillard informe qu'elle a été pendant 15ans co-présidente de Veyron-Vèbre et qu'elle trouverait regrettable de ne trouver personne car des liens ont été créés.

Madame Tiziana Corset informe que La Chaux 2000 organise un coup de balai ce samedi 3 décembre pour nettoyer la remorque matérielle et que tout le monde est le bienvenu. Elle profite d'informer que cette année, les fenêtres de l'Avent ont été relancées et que toutes ont été prises. Une soupe sera organisée le 21.12.22 avec la chantée des enfants. Toute la population est la bienvenue. Elle remercie Elsa et Martial Magnenat d'offrir les courges pour la soupe.

Madame Lucie Fontannaz explique que, pour le 1<sup>er</sup> anniversaire du Préau du Veyron, une séance de samaritain a été organisé par Raphael Junod et que c'était très intéressant.

Madame Kadem Guex communique les dates pour les conseils en 2023.

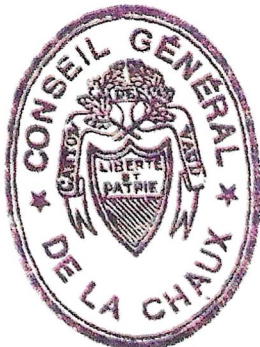
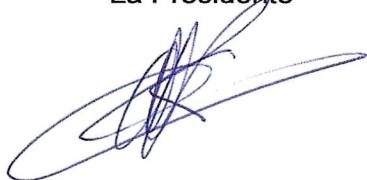
21 mars – 8 juin (comptes 2022) – 21 septembre (arrêté d'imposition 2024) et 7 décembre (budget 2024).

Madame Kadem Guex a oublié de présenter Monsieur Romain Mange du journal de Cossonay qui est là pour écrire un article qui paraîtra la semaine prochaine.

Sans autre intervention, Madame Kadem Guex remercie l'assemblée pour sa présence.

La séance est levée à 21h09

La Présidente



La Secrétaire

